



## Renault chute sur un marché français en baisse

Les immatriculations de l'ex-Régie ont baissé de 11,7 % en octobre. La plupart des modèles plongent. Le gâteau automobile français s'est replié de 5,8 %.

P. 14

### ► ÉCONOMIE

**EMPLOI.** Le Cerc veut réformer l'indemnisation du chômage. P. 4

### ► ENTREPRISES

**CLUB MED.** Retour à l'équilibre en 2005. P. 18

**RENSEIGNEMENTS.** France Télécom compte rester leader du marché. P. 22

### ► FINANCE

**RÉASSURANCE.** Swiss Re affaibli par les cyclones. P. 24

### ► MARCHÉS

**EURONEXT.** Activité historique en octobre. P. 27

### L'ANALYSE DU JOUR

Phantasme et réalité du péril chinois. P. 32

# Agriculture : à qui profite la PAC en France

■ « La Tribune » publie l'étude d'un groupe de recherche qui lève une partie du voile sur ce que touchent 24 gros bénéficiaires de la politique agricole commune européenne.

■ Mais la France refuse toujours de révéler leur nom en s'abritant derrière la protection des données privées.

■ Pourtant, sous la pression des ONG et avec la bénédiction de Bruxelles, plusieurs pays européens ont livré des listes nominatives.

P. 2 ET 3 ET ÉDITORIAL P. 43



## 32.000 SUPPRESSIONS D'EMPLOIS D'ICI À 2008

# Purge sociale chez Deutsche Telekom

Deutsche Telekom, premier opérateur européen de téléphonie, a annoncé hier qu'il allait se séparer de 32.000 salariés en Allemagne durant trois ans. Ce programme devrait lui coûter 3,3 milliards d'euros. Le plus lourd fardeau revient à la filiale de téléphonie fixe, T-Com, qui devra se séparer de 20.000 personnes

sur 111.000 à temps plein qui, à la fin 2004, représentaient près de la moitié de l'ensemble du personnel. La Bourse a salué cette annonce. Le syndicat des services Ver.di a l'intention de résister à ce plan. Un moratoire signé avec les syndicats interdisait à l'opérateur de supprimer des emplois jusqu'en 2005. Mais son

patron, Kai-Uwe Ricke, n'a jamais exclu que des mesures de rationalisation soient lancées après cette date. La téléphonie est en plein bouleversement. L'espagnol Telefonica vient ainsi de lancer une offre amicale sur le britannique O2. Hier, l'irlandais Eircom annonçait avoir été approché en vue d'un rachat. P. 21

## DROIT D'OPPOSITION DE LA CGT ET SUD

# Accord controversé pour la future Banque Postale

La Poste continue d'affronter les obstacles pour créer sa filiale bancaire. Un accord-cadre a été signé fin septembre pour accompagner le personnel qui basculera vers la Banque Postale. Ce texte a fait l'objet d'un droit d'opposition de SUD et de la CGT, organisa-

tions majoritaires. Faute d'accord, les mille cadres devant rejoindre la banque manquaient de garanties. Aussi La Poste a-t-elle troqué son accord-cadre pour un accord réduit au périmètre de sa filiale Efposte. SUD entend porter l'affaire devant les tribunaux. P. 24

Espèce en voie d'apparition en bourse

page 9



GRUPE SOCIETE GENERALE

ASSET MANAGEMENT

Retrouvez le communiqué  
**SIPAREX Croissance**  
relatif au dépôt  
d'une OPRA à titre principal  
et d'une OPAS  
à titre subsidiaire  
en page 11

M 00160 - 1102 - F: 1,20 €



# Le voile se lève sur les bé

■ Bien que publiés dans plusieurs pays membres, les noms des bénéficiaires de la PAC ne sont toujours pas divulguables en France.

■ Une enquête menée par un centre de recherche de Science po perce toutefois cette opacité.

Qu'y a-t-il de commun entre un prince régnant, un riziculteur camarguais, un ministre néerlandais et un président de conseil général UMP ? Ils sont tous quatre parmi les plus gros bénéficiaires français des aides directes de la politique agricole commune européenne (PAC). Des bénéficiaires dont un centre de recherche de Sciences po, le Groupe d'économie mondiale (GEM), s'appête à publier la liste.

Cette liste rend compte de 24 montants d'aide directe agricole parmi les plus importants versés en France et précise dans treize cas la région de versement et l'activité génératrice de la subvention. Mais elle ne comprend aucun nom. Car les autorités françaises se retranchent derrière la loi Informatique et liberté amendée en 2004 qui stipule dans son article 2 : « *Constitue une donnée à caractère personnel toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification [...].* »

Du coup, sauf à s'exposer à des poursuites judiciaires, impossible de désigner quiconque nominativement sans autorisation de la personne concernée. Voilà pourquoi le seul nom que l'on peut éventuellement se risquer à dévoiler – parce que l'intéressé a tacitement opté pour la transparence – est celui du prince de Monaco à qui les 700 hectares de terres céréalières qu'il

Subventions reçues (euros, 2004)	Superficie (hectares) tête de bétail	Principales cultures et productions	Régions	Subventions reçues (euros, 2004)	Superficie (hectares) tête de bétail	Principales cultures et productions	Régions
866 290	1 733	Riz	Non communiqué	494 424	1 200	Céréales	Picardie
811 755	1 500	Maïs irrigué	Aquitaine	480 000	1 200	Céréales	Picardie
733 211	1 067	Non communiqué	Non communiqué	454 707	515	Non communiqué	Non communiqué
686 056	1 897	Non communiqué	Non communiqué	445 511	1 100	M&P irrigués, céréales**	Poitou-Charentes
634 788	1 800	Céréales	Bourgogne et Centre	404 784	4 000 têtes	Bovins	Non communiqué
604 422	2 000	Céréales	Poitou-Charentes	324 702	600	Maïs irrigué	Aquitaine
603 463	944	Non communiqué	Non communiqué	287 308	700	Céréales	Picardie
593 646	830	Non communiqué	Non communiqué	270 585	500	Maïs irrigué	Aquitaine
587 322	1 456	Non communiqué	Non communiqué	263 978	739	Céréales	Centre
570 654	1 856	Non communiqué	Non communiqué	206 860	550	Céréales	Basse-Normandie
546 174	7 186	Non communiqué	Non communiqué	202 329	400	M&P irrigués, céréales**	Poitou-Charentes
504 682	1 349	Non communiqué	Non communiqué	167 269	364	M&P irrigués, céréales**	Aquitaine

Le tableau présente 24 gros bénéficiaires des aides agricoles directes. Il ne comprend donc pas les paiements faits au titre des restitutions à l'exportation (environ 6 % du total) qui peuvent engendrer des paiements plus importants. Par ailleurs, il n'est pas exhaustif et ne prétend donc pas refléter les 24 plus gros bénéficiaires. Quand les régions où exercent les bénéficiaires ne sont pas précisées, la source de l'information est le ministère de l'Agriculture. Quand la région est précisée, la source est le groupe d'économie mondiale de Sciences po et la Confédération paysanne.

\* Données disponibles au 30 octobre 2005 \*\* Maïs et protéagineux irrigués et céréales (secs)

Sources : Chiffres du ministère de l'Agriculture cités par « Capital », novembre 2005; CP-GEM, estimations fondées sur les enquêtes de terrain; Confédération paysanne et groupe d'économie mondiale de Sciences po; calculs de l'auteur.

La Tribune

possède dans l'Aisne ont valu de percevoir, en 2004, quelque 287.000 euros de fonds PAC. Mais le prince est loin d'être en tête du palmarès. Pour la médaille d'or, on parle du riziculteur camarguais évoqué plus haut. Mais chut...

Pressions. Pourtant, sous la pression d'organisations non gouvernementales (tel Oxfam au Royaume-Uni) ou d'associations pour la défense de l'environnement, sept pays de l'Union ont déjà publié des listes nominales, et au moins trois autres – dont l'Allemagne – se préparent à le faire (voir ci-dessous). La Commission est également favorable à cette publicité mais, pour l'instant, s'en remet à la bonne volonté des États membres. La France fait la sourde oreille.

Travaillant en liaison avec le German Marshall Fund (1), les chercheurs s'activent néanmoins. Pierre Boulanger, assistant de recherche au GEM, a donc collecté, avec l'assistance de la Confédéra-

tion paysanne et en y adjoignant des informations « lâchées » antérieurement par le ministère de l'Agriculture au mensuel *Capital*, des données sur les 24 plus gros bénéficiaires de la PAC. Ces données ont été recueillies auprès des Safer (2), qui contrôlent les marchés fonciers agricoles départementaux et président à la restructuration des exploitations. « *Ce type de micromanagement, note Pierre Boulanger, ne peut que refléter les plus gros intérêts agricoles du département capables de faire des montages sociétaux.* »

C'est bien là tout l'intérêt de connaître les noms des bénéficiaires de la PAC. Il ne s'agit pas de stigmatiser les gros exploitants mais de pouvoir évaluer leur influence locale au travers des SCEA (société civile d'exploitation agricole), voire des SARL qu'ils contrôlent (lire encadré). Car l'opacité va à l'encontre d'un développement agricole économiquement cohérent, favorisant des ententes locales propices aux « gros chas-

seurs » de subventions qui restent pour l'essentiel assises sur la taille de ses exploitations.

Chasse au gaspi. Savoir qui reçoit quoi et à quel titre conditionne également la mise en œuvre de politiques environnementales cohérentes. « *148 millions d'euros ont ainsi été versés en 2003 sous forme de prime à l'irrigation, observe Pierre Boulanger, ce qui ne favorise guère la préservation d'une ressource rare.* »

En somme, le combat pour la transparence agricole, loin d'être

une chasse aux sorcières, serait plutôt une chasse au gaspi. Et pourrait prélude à l'avènement d'une PAC plus efficace et moins gourmande, enfin légitime aux yeux des partenaires commerciaux de l'UE et de l'ensemble du monde agricole.

Daniel Vigneron

(1) Institution publique américaine financée par l'Allemagne pour favoriser les relations Europe-États-Unis.  
(2) Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural.

## Z O O M

### Monsieur X, « Pacman » poitevin

Monsieur X est un gros agriculteur poitevin. Au travers de trois SCEA, il cultive sur 1.100 hectares du maïs et des protéagineux irrigués ainsi que des céréales sèches. En 2004, il a touché 445.000 euros d'aides directes. Monsieur X est également gérant de deux SARL, l'une de services aux cultures productives (engrais) au chiffre d'affaires de 1,4 million d'euros, l'autre de transports routiers interurbains. Il est en outre à la tête d'un GIE pour le commerce de produits chimiques, d'un groupement foncier agricole, d'une entreprise de location de logements et d'une société civile immobilière.

analyse DANS UN MOIS ET DEMI, À HONG KONG, L'AGRICULTURE SERA AU CENTRE DES NÉGOCIATIONS DE L'OMC

## Des fuites qui tombent au bon moment

■ La publication des bénéficiaires de la politique agricole commune, pays après pays, tombe à pic pour ceux qui souhaitent, sinon sa mise à mort, du moins sa réforme en profondeur. Et au pire moment pour la France, principale bénéficiaire de ces fonds européens (9,6 milliards d'euros en 2004). Dans un mois et demi, à Hong Kong, l'agriculture sera en effet au centre des négociations de l'OMC pour la libéralisation du commerce international. Parmi ceux qui font pression sur la PAC, dans ce « Doha Round » : les pays en développement et les États-Unis.

Arguments blairistes. Mais ces adversaires de la PAC peuvent compter sur des alliés de poids au sein même de l'Union européenne. Tony Blair, qui préside actuellement l'UE,

s'est saisi du vif débat sur le budget communautaire à l'horizon 2007-2013 pour partir à l'assaut. « *Nous ne voulons pas d'un budget [européen] qui continue à verser sept fois plus pour l'agriculture que pour la recherche-développement, la science, la technologie, la formation et l'innovation réunies* », lançait, fin juin, le Premier ministre britannique.

Ces arguments ont rencontré un certain écho au sein même de la Commission. Dans le cadre de l'OMC, Peter Mandelson, mentor du blairisme et aujourd'hui commissaire au Commerce, fait d'ambitieuses surenchères pour abaisser les tarifs douaniers agricoles européens et limiter strictement les subventions. Au grand dam de Paris.

Parallèlement, dans le cadre du débat sur le budget communautaire, José Manuel Bar-

roso, insiste, lui, sur la nécessité d'approfondir la réforme de la PAC dans le sens du développement rural. La veille du sommet de Hampton Court, il propose d'accélérer la mobilisation croissante de fonds pour ce développement (aide au « tourisme vert », accès aux télécommunications...) en ponctionnant davantage les aides directes versées aux agriculteurs. Il propose en effet de faire passer de 5 % à 6 % ce transfert à partir de 2009.

Encouragé par Bruxelles. Dans ce contexte, la publication par les États des noms des bénéficiaires de la PAC est encouragée par la Commission. Le commissaire en charge de la Lutte contre la fraude présente la semaine prochaine une série de mesures pour accentuer la transparence

dans l'UE (voir ci-contre). En outre, les enquêtes et débats sont suivis de près par le German Marshall Funds of United States (GMF), qui a des bureaux à Bruxelles. Cette fondation américaine, créée en 1972 par l'Allemagne et financée par les deniers du plan Marshall, milite pour le renforcement des liens transatlantiques. Elle a participé à la mise en réseau des chercheurs des différents pays travaillant sur la répartition des fonds de la PAC. « *Nous faisons de notre mieux pour stimuler ce débat, explique John Adley, du GMF. Mais ces discussions doivent avoir lieu dans chaque pays, individuellement. Je pense que ce n'est pas notre rôle d'apparaître en première ligne.* » La fondation affirme bien sûr son indépendance vis-à-vis de la politique et des intérêts américains...

Grégoire Pinson, à Bruxelles

# néficiaires de la PAC

**entretien** Siim Kallas, commissaire à la Lutte antifraude

## La Commission n'exclut pas de contraindre à la transparence

■ « *L'un de mes vœux les plus chers serait de voir la France publier, à destination de tous les citoyens, la liste des bénéficiaires des fonds européens* », explique, dans un entretien avec *La Tribune*, Siim Kallas. Le commissaire en charge de la Lutte antifraude doit faire adopter, la semaine prochaine, par la Commission, une « *initiative européenne en matière de transparence* », qui incite, précisément, à faire la clarté sur la distribution des aides européennes.

**Suspicion généralisée.** « *La publication de ces données permettrait de dépasser le stade de la suspicion généralisée et de déclencher un débat fructueux*, estime-t-il. Dans certains États où ces données ont été rendues publiques, une discussion s'est engagée lorsqu'il est apparu que toutes les aides ne finissaient pas forcément entre les mains de ceux qui en avaient le plus besoin... »

La Commission dispose déjà aujourd'hui de toutes les données sur les bénéficiaires des restitutions et aides directes. Ces informations sont en effet indispensables pour effectuer des contrôles. Mais il est strictement interdit à Bruxelles de



**INITIATIVE**  
« *Il faut pouvoir rendre des comptes aux citoyens en leur expliquant où va leur argent.* »

Siim Kallas

les divulguer. « *Nous tablons sur une forte pression de l'opinion publique pour faire surgir ces informations dans les États*, explique Siim Kallas. Il en va, au final, de la crédibilité des autorités nationales mais aussi européennes : il faut pouvoir rendre des comptes aux citoyens en leur expliquant où va leur argent. »

Pour l'heure, Bruxelles privilégie donc l'« *autodiscipline* » : dans un scénario idéal, chaque État publierait en ligne la liste des bénéficiaires de la PAC et des fonds régionaux. « *Notre rôle se limiterait*

*alors à construire un portail Internet pour relier les sites les uns aux autres* », explique Siim Kallas. Mais Bruxelles se garde aussi la possibilité de « *jouer du bâton* » si les États traînent des pieds. Dans la communication à paraître la semaine prochaine, la Commission estime qu'elle « *pourrait discuter, avec les États membres, la possibilité d'introduire une obligation légale de publier l'information sur les projets et les bénéficiaires finaux de fonds* » co-gérés avec Bruxelles. En interne, la Commission a déjà ébauché une

réflexion sur le sujet : l'obligation pourrait être introduite soit dans les bases juridiques de la PAC, soit dans la réglementation encadrant les finances de l'UE.

**Coût administratif.** Mais, avant d'aller plus loin, Bruxelles reconnaît qu'il sera nécessaire d'évaluer le coût administratif d'une telle mesure pour les États. La Commission est consciente que cette obligation impliquerait des changements importants dans certaines législations nationales en matière de protection des données.

Pour Siim Kallas, cette transparence est devenue plus nécessaire encore au lendemain des « non » néerlandais et français. « *La transparence peut faire disparaître le brouillard et briser les mythes qui peuvent exister [sur le fonctionnement de l'Europe]*, explique la communication qui sera publiée le 9 novembre. Elle peut réduire la distance entre le public et l'administration qui se met à son service. »

G. P., à Bruxelles

### Dans le maquis des aides

En France, premier bénéficiaire des dépenses communautaires au titre de la PAC, les aides agricoles directes sont versées par des offices agricoles publics comme l'Office national interprofessionnel des céréales (Onic) ou l'Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture (Ofival). D'autres subventions, comme celles qui sont destinées à la protection de l'environnement sont, elles, gérées par le Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (Cnasea). L'Agence centrale des organismes d'intervention dans le secteur agricole (Acofa) est chargée de la coordination de l'application de la réglementation relative à la PAC et contrôle les bénéficiaires des aides. La réforme de la PAC de 2003 introduit une nouvelle notion dans le mode de distribution des aides directes : le « découplage ». Les aides ne sont plus subordonnées à une quantité de production donnée mais à la taille de l'exploitation selon une référence historique étalée sur trois ans, entre 2000 et 2002. Encore que, pour ne pas perturber les exploitants, les États membres ont la possibilité de maintenir une partie des aides couplée avec la production. Il est prévu de faire le point sur le fonctionnement du système en 2009.

M. D.

**focus** DU DANEMARK AU ROYAUME-UNI...

## Familles royales et ministres sont bien servis

■ « *La transparence est contagieuse* », se réjouit un haut fonctionnaire de la Commission. Un à un, les États membres publient la liste des bénéficiaires de la politique agricole commune. Une dizaine l'ont déjà fait. En provoquant, à chaque fois, de vifs débats.

Au Danemark, la publication de ces données a montré que, outre la famille royale, Mariann Fischer Boel, alors ministre de l'Agriculture, était une grande bénéficiaire de la PAC. Cette information lui a valu quelques problèmes au Parlement européen lorsqu'elle a été nommée commissaire... à l'Agriculture, dans l'équipe Barroso.

**Pays-Bas.** Dans sa course pour obtenir ce maroquin à Bruxelles, elle se trouvait face au ministre néerlandais de l'Agriculture, Cees Veerman. Lui aussi, chef d'exploitations agricoles, s'est révélé un

grand bénéficiaire des subsides européens. Notamment au titre des 364 hectares de céréales qu'il possède en Aquitaine... Fort opportunément, l'information a été dévoilée cet été, exactement une semaine après qu'il eut menacé de démissionner si Tony Blair faisait passer une nouvelle réforme de la PAC.

L'histoire est similaire en Slovaquie. Le ministre de l'Agriculture, Zsolt Simon, était copropriétaire d'une entreprise qui a reçu près de 1,3 million d'euros de subsides européens en 2003 et 2004. Il a depuis vendu ses parts.

En Grande-Bretagne (*lire également page 10*), la publication de ces données a montré que l'un des principaux bénéficiaires des aides agricoles était... la famille royale ! Et que le duc de Westminster avait reçu 1,2 million ces deux dernières années.

Le dossier s'est rapproché d'un coup de la France, le mois dernier. La Flandre a révélé, le 18 octobre, que les banques KBC et Crédit Agricole figuraient parmi les plus grands bénéficiaires de la PAC. Le gouvernement fédéral, qui ne verse des aides qu'aux industries transformatrices (les régions belges gèrent, elles, les aides aux agriculteurs) a publié sa liste le lendemain. Premier opérateur bénéficiaire de restitutions : la raffinerie Tirlémontoise, du groupe allemand Südzucker, qui a perçu 92 millions d'euros en 2004. La Wallonie, pour l'heure, refuse de rendre ses données publiques.

« *C'est un véritable effet domino* », souligne Jack Thurston, du German Marshall Fund, qui a été déterminant dans la publication des chiffres britanniques. « *À chaque fois qu'un nouveau pays publie sa liste, cela force les autres à faire la même chose. Et désormais, cela commence à faire réfléchir.* »

Grégoire Pinson, à Bruxelles, et Eric Albert, à Londres

LE DUC DE WESTMINSTER A REÇU 1,2 MILLION CES DEUX DERNIÈRES ANNÉES.

# La Tribune

BULLETIN D'ABONNEMENT

→ Je m'abonne à "La Tribune"

(merci de préciser votre choix)

- 1 an au prix de 380 € TTC\*  
 6 mois au prix de 197 € TTC\*

Société : .....  
Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : [ ] Ville : .....  
Tél : ..... Fax : .....  
E-Mail : .....@.....

→ Je joins mon règlement :

(merci de préciser votre choix)

- Par chèque (bancaire ou postal) à l'ordre de la tribune  
 Par carte bancaire (Carte Bleue, Visa, Diners, American Express)  
N° de carte : [ ]  
Date d'expiration : [ ]  
Cryptogramme : [ ] (les 3 derniers chiffres au dos de votre carte)

Signature :

- Je réglerai à réception de la facture

Bulletin à renvoyer à : La Tribune, Service Abonnements  
51 Rue Vivienne 75095 Paris Cedex 02 **N° Vert 0 800 13 23 33**

\*Tarifs France Métropolitaine valables jusqu'au 31/12/2005.  
Pour l'étranger nous consulter. Le prix de votre abonnement peut être pris en compte dans les frais généraux de votre société.